

1. Création de votre compte via le portail de Téléservice ASN

Pour créer votre compte, il faut ouvrir votre navigateur web et entrer cette url :

<https://teleservices.asn.fr>

Cliquez sur «inscription»

Vous pouvez remplir votre adresse email, votre raison sociale et cocher les conditions générales d'utilisation. Vous allez recevoir un email avec un mot de passe provisoire et un lien de confirmation d'inscription. Vous pouvez cliquer dessus. Comme précisé, vous pouvez modifier votre mot de passe.

2. Profil de l'établissement

Au moment de votre première connexion, avant de compléter votre demande de déclaration ASN, vous devrez remplir un formulaire sur votre établissement en cliquant sur le personnage :



Si votre établissement est composé de plusieurs sites/filiales/services ayant chacun un numéro de SIRET propre, merci de créer autant d'établissements que de numéros SIRET. Les déclarations englobant plusieurs numéros SIRET ne seront pas acceptées.
De même, la dénomination ou raison sociale doit correspondre au SIRET spécifié, et non à celle du Siège ou d'un établissement associé.

N° SIRET * ? Vous avez changé de SIRET ?

Dénomination ou raison sociale *

Statut juridique*

Domaine d'activité*

Adresse*

Code postal*

Code cedex

Pays*

Ville*

Téléphone* ?

Courriel pour tous les échanges liés aux téléservices* ?

Site Internet ?

Domaine d'activité* dropdown menu:

- Activités financières
- Activités immobilières**
- Commerce
- Construction
- Etablissement de Santé Public (CHRU, CH, HIA, ...)
- Etablissement de santé privé à but lucratif
- Etablissement de santé privé à but non lucratif
- Médecine libérale à caractère commercial (personne physique, SCM, SNC, SCP, SELAS, GIE, ...)
- Industrie (hors IAA)
- Industries agricoles et alimentaires
- Services aux entreprises
- Société étrangère immatriculée au RCS
- Transports
- Autres**

Le n° SIRET correspond à une adresse de stockage (établissement)

Si vous avez plusieurs lieux de stockage, nous vous invitons à faire plusieurs déclarations.

Dans «Domaine d'activité», vous pouvez sélectionner «Activités immobilières».

3. Réalisez votre Déclaration ASN

Une fois connecté, cliquez sur «ACTIVITÉS INDUSTRIELLES» puis sur «Déclarations de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant».

The screenshot shows the ASN website interface. At the top, there's a header with the ASN logo and navigation links. Below the header, there's a section titled 'Nouveau formulaire' with four tabs: 'ACTIVITÉS MÉDICALES', 'ACTIVITÉS VÉTÉRIAIRES', 'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES', and 'TRANSPORT DE SUBSTANCES RADIOACTIVES'. Under the 'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES' tab, there are three options, with the third one, 'Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant', highlighted by a red rectangular box. Below the options, there are dropdown menus for 'Tous' and 'Tous', and a '10 par page' selector.

Vous pouvez indiquer si vous **détenez et utilisez** l'analyseur de plomb ou si vous le **détenez sans l'utiliser** ou encore si vous **l'utilisez mais sans le détenir**.

The screenshot shows the 'Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant' form on the ASN website. On the left, there's a sidebar with a list of steps: 1. Activité, 2. Autorisation existante, 3. Motif de la déclaration, 4. Déclarant, 5. Utilisation des appareils, 6. Organisation de la radioprotection, and 7. Finalisation de la déclaration. The first step, 'Activité', is highlighted. The main content area shows the 'Activité exercée' section. It includes a text input field for 'Activité exercée *' and a dropdown menu. The dropdown menu is highlighted with a red rectangular box and shows three options: 'Détention et utilisation', 'Détention sans utilisation', and 'Utilisation sans détention'. Below the dropdown, there's a 'Sauvegarder les modifications et poursuivre ultérieurement' button. A 'Page suivante' link is also visible.

Votre déclaration ASN

Pour l'étape 2, vous indiquez si vous avez déjà une autorisation :

1) Vous n'avez pas encore d'autorisation

Cochez «non»

Pour l'étape 3, vous pouvez indiquer :

- si vous commencez une déclaration,
- si vous modifiez une déclaration existante
- si vous déclarez une cessation d'activité

Vous pouvez sélectionner «Déclaration initiale» puis cliquez sur «page suivante»

2) Vous avez déjà une autorisation

- Cochez «oui»
- Sélectionnez «une activité nucléaire concernant exclusivement la détection de plomb dans les peintures»
- Indiquez votre n° SIGIS et votre référence

Ces informations sont présentes sur votre autorisation ASN actuelle en cours de validité.

Pour l'étape 3, le motif de la déclaration est une «modification d'une précédente déclaration», vous pouvez cliquer sur «page suivante»

Ensuite, pour **l'étape 4**, vous pouvez remplir les champs vous concernant vous et votre établissement.

English

Téléservices

FONDIS ELECTRONIC

Déconnexion

Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant

Retour à l'accueil

Les champs avec le symbole * sont obligatoires.

Déclarant (représentant de la personne morale ou personne physique responsable de l'activité nucléaire)

Le déclarant est le responsable de l'activité nucléaire envisagée.

Qualité *:

Civilité *:

A cette étape, veuillez à bien indiquer l'adresse de votre établissement (= lieu de stockage)

L'étape 5 concerne vos analyseurs :

Sélectionnez la catégorie « Détection de plomb dans les peintures »

English

Téléservices

a.crouzat@physitek.fr

FONDIS ELECTRONIC - 42858...

Déconnexion

Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant

Retour à l'accueil

Les champs avec le symbole * sont obligatoires.

Activité

Type d'activité *:

Utilisation à des fins industrielles ou scientifiques

Catégorie (utilisation principale) *:

L'activité nucléaire inclut-elle une activité de transport? *:

Page précédente

Page suivante

Page suivante

Page suivante

English

Téléservices

Déconnexion

Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant

Retour à l'accueil

Les champs avec le symbole * sont obligatoires.

Activité

Type d'activité *:

Utilisation à des fins industrielles ou scientifiques

Catégorie (utilisation principale) *:

Détection de plomb dans les peintures

Indiquez l'activité (megabecquerel, MBq), imale que vous comptez détenir/utiliser :

Cadmium-109 (109Cd) (en MBq) *:

1480

Cobalt-57 (57Co) (en MBq) *:

185

L'activité nucléaire inclut-elle une activité de transport? *:

Oui

Non

Page précédente

Sauvegarder les modifications et poursuivre ultérieurement

Page suivante

Ici, vous allez déclarer du cadmium et du cobalt (afin que nous puissions pallier toute éventualité en cas de prêt). Donc, Cadmium 109 : 1480 et Cobalt 57 : 185

Groupe Physitek

Vous devrez également indiquer :

- la localisation de vos sources (*le lieu où vous stockez vos sources*)
- le nombre de vos sources,
- le nombre de sources mobiles (=au nombre de sources)

Source(s) *	Site et localisation	Nombre total de sources	Dont mobiles

[Ajouter une nouvelle ligne](#)

Si vous stockez vos sources dans différents endroits, vous pouvez «ajoutez une nouvelle ligne»

L'étape 6 concerne votre conseiller en radioprotection.

Vous avez la possibilité d'ajouter un autre conseiller.

Retour à l'accueil

1 Activité ☒

2 Autorisation existante ☒

3 Motif de la déclaration ☒

4 Déclarant ☒

5 Utilisation des appareils ☒

6 Organisation de la radioprotection ☒

7 Finalisation de la déclaration

Les champs avec le symbole * sont obligatoires.

Conseiller en radioprotection 1

Civilité *:

Nom *:

Prénom *:

Téléphone *:

Courriel *:

Statut *:

Si vous souhaitez ajouter un autre conseiller en radioprotection, cliquez sur le bouton "Ajouter un(e) autre" ci-dessous.

[Ajouter un\(e\) autre](#)

[Page précédente](#) [Page suivante](#)

[Sauvegarder les modifications et poursuivre ultérieurement](#)

Pour le statut du «conseiller», vous devrez choisir entre «interne» ou «externe».

Si votre PCR est externe à votre établissement, vous devrez indiquer le n° SIRET de sa société d'appartenance.

Une PCR externe doit avoir, au minimum, un niveau 2.

Statut *:

D'après le décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants :

« Jusqu'au 1er juillet 2021, les missions du conseiller en radioprotection prévues à l'article R. 4451-123 du code du travail dans sa rédaction résultant du présent décret peuvent continuer à être confiées à une personne compétente en radioprotection interne ou externe à l'établissement, dans les conditions prévues par les articles R. 4451-107, R. 4451-108, et R. 4451-109 du code du travail dans leur rédaction en vigueur avant la publication du présent décret. »

Le responsable d'une activité nucléaire doit désigner au moins un conseiller en radioprotection. Ce conseiller en radioprotection est actuellement :

- Soit une personne physique interne à l'établissement, dénommée « personne compétente en radioprotection », choisie parmi les personnes de l'établissement où s'exerce l'activité nucléaire ;
- Soit une personne externe à l'établissement. En effet, la personne morale (visée par l'article R. 1333-18 du code de la santé publique), dénommée « Organisme compétent en radioprotection » (OCR) et dont la compétence sera attestée par une certification, ne se substituera qu'à terme (au plus tard au 1er juillet 2021) au dispositif actuel permettant d'externaliser les missions de conseiller en radioprotection vers une personne physique.

Société d'appartenance *:

Si vous souhaitez ajouter un autre conseiller en radioprotection, cliquez sur le bouton "Ajouter un(e) autre" ci-dessous.

Votre déclaration ASN

Pour l'étape 7, il vous est demandé de cocher toutes les cases avant de terminer la saisie de votre déclaration.

La première affirmation vous rappelle que vous devez tenir un registre de transport de votre appareil.

La deuxième affirmation vous rappelle

que vous devez posséder les justificatifs (cf liste en page suivante)

Une fois que chaque affirmation est cochée et que vous avez indiqué si vous détenez d'autres sources en plus des analyseurs de plomb, vous pouvez «terminer la saisie». **Votre demande de déclaration est faite.**

Vous recevrez un **email de confirmation** de demande de déclaration avec une pièce jointe reprenant les renseignements que vous avez indiqués.

Quelques jours après vous recevrez un **récépissé de déclaration ASN**. Vous pourrez nous transférer celui-ci.

Une croix dans le menu indique qu'il manque des informations. Vous pouvez corriger en cliquant dessus.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

DEMANDE INITIALE

- Document justificatif de la qualification du demandeur, soit par sa compétence en radioprotection, soit par sa position hiérarchique démontrant sa capacité à encadrer l'activité.
- Un document attestant du statut juridique de l'entreprise (extrait K-bis, déclaration URSSAF, ...).
- En cas d'utilisation partagée d'un équipement (appareil, locaux...), un document décrivant la répartition des responsabilités.
- Dans le cas d'une structure mixte (GIE, GIP, etc.), une copie de la convention constitutive.
- Les justificatifs des statuts auxquels est soumis l'établissement dans le cadre d'autres réglementations applicables (installation nucléaire de base, installation classée pour la protection de l'environnement...).
- L'attestation de réussite à la formation de PCR en cours de validité / ou contrat avec une PCR externe
- Un descriptif de l'organisation mise en place ou envisagée en matière de radioprotection (existence d'un Service Compétent en Radioprotection, moyens alloués, astreinte, suppléance...).
- Un document décrivant les dispositions mises en œuvre pour pallier le risque de vol, d'incendie ou de perte des sources de rayonnements ionisants.
- Le cas échéant, un descriptif des conditions d'entreposage des appareils hors de l'établissement.

RENOUVELLEMENT

- Un rapport de contrôle établi par un organisme agréé ou l'IRSN datant de moins d'un an, portant sur les contrôles prévus à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique et à l'article R. 4451-32 du code du travail.
- L'inventaire des actions mises en œuvre ou leur échéancier de réalisation afin de répondre aux éventuelles observations émises par l'organisme agréé ou l'IRSN dans ce rapport de contrôle.
- L'inventaire des sources et des appareils émettant des rayonnements ionisants détenus.
- Pour chaque PCR : l'attestation de réussite à la formation en cours de validité / ou contrat avec une PCR externe
- Un rapport d'activité permettant notamment de présenter un bilan des événements relatifs à la radioprotection et le retour d'expérience.

MODIFICATION

- Le rapport de contrôle technique de radioprotection établi, selon le cas, à réception et avant première utilisation, ou datant de moins d'un an et établi par un organisme agréé ou l'IRSN.
- L'inventaire des actions mises en œuvre ou leur échéancier de réalisation afin de répondre aux éventuelles observations émises par l'organisme agréé ou l'IRSN dans ce rapport de contrôle.
- L'inventaire des sources et des appareils émettant des rayonnements ionisants détenus.
- Pour chaque PCR : l'attestation de réussite à la formation en cours de validité.
- La description des modifications apportées depuis la délivrance de la dernière autorisation, ainsi que la conséquence de ces modifications en termes de radioprotection.